

PREFET DU JURA

Service départemental d'incendie  
et de secours du JURA

Le Préfet du Jura,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

ARRÊTÉ N° A 2017 - 960

**OBJET :** Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Scaphandriers Autonomes Légers du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles :
- L 1424-1 à 1424-76 codifiant la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 modifiée relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
  - R 1424-1 à R 1424-57 codifiant le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;
- VU l'arrêté n° A 2015-441 du 16 mars 2015 modifié portant règlement intérieur consolidé du SDIS du Jura ;
- VU l'arrêté n° DCTME-BCTC-20161107-019 du 7 novembre 2016 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Jura Richard VIGNON à Monsieur le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2014 relatif aux interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;
- VU l'arrêté préfectoral n° A 2015-1505 du 31 décembre 2015 modifié portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, au contrôle technique opérationnel et ont effectué le nombre de plongées requis ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2017, la liste d'aptitude opérationnelle du conseiller technique, des chefs d'unité, des Scaphandriers Autonomes Légers (SAL) du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée comme suit :

DEGRÉ DE SPECIALISATION	CIS D'APPARTENANCE	HABILITATION	SAV 1	QUALIFICATION " SURFACE NON LIBRE "	QUALIFICATION " INONDATIONS EAUX VIVES "	PRÉNOM NOM
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL S.A.L	LONS-LE-SAUNIER	60 m	OUI	OUI	OUI	Laurent BOUCHOT
CHEF D'UNITE S.A.L	DOLE	60 m	OUI	OUI	OUI	Loïc FAIVRE
		60 m	OUI	OUI	OUI	David FERRINI
		60 m	OUI	OUI	OUI	Lionel MACARD
SCAPHANDRIER AUTONOME LEGER	CTA/CODIS	50 m	OUI	OUI	OUI	Stéphane PARIS
	DOLE	50 m	OUI	NON	OUI	Alexandre DELACROIX
		30 m	OUI	NON	NON	Cyril LECOINTE
		50 m	OUI	OUI	NON	Arnaud MAGGIOTTO
	LONS-LE-SAUNIER	50 m	OUI	OUI	OUI	Matthieu PERNOT
		30 m	OUI	NON	OUI	Lionel AMIOT

**Article 2 :** Seuls les plongeurs inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

**Article 3 :** L'Adjudant-chef Laurent BOUCHOT est désigné Conseiller Technique Départemental du DDSIS pour les secours en milieu subaquatique.

**Article 4 :** L'arrêté préfectoral n° 2016-301 du 11 février 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels Scaphandriers Autonomes Légers du Service Départemental d'Incendie et de Secours est abrogé.

**Article 5 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification et publication ;

**Article 6 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS.

Fait à Montmorot, le 4/08/2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours du Jura,

Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN